

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation du concours ouvert par arrêté du 11 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs

NOR : MENH2232130A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 10 novembre 2022, les dispositions de l'arrêté du 11 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de conseillers techniques et pédagogiques supérieurs sont modifiées comme suit :

I. – La date de clôture des inscriptions au concours précité est prolongée jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, 12 heures, heure de Paris.

En cas d'inscription ou de modification d'inscription le vendredi 2 décembre 2022 peu de temps avant 12 heures, la connexion au service se poursuivra mais sera interrompue à 12 h 30, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté du 11 octobre 2022 précité. Le dossier dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le vendredi 2 décembre 2022, le cachet de la poste faisant foi.

II. – La date limite de téléversement dans l'application Cyclades du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) que doivent réaliser les candidats est prolongée jusqu'au mardi 4 avril 2023, 23 h 59 (heure de Paris).